

COMMISSION PARITAIRE « BATIMENT » DE LA REGION PICARDIE

ACCORD PARITAIRE DU 24 AVRIL 2014 **CONCERNANT LES SALAIRES DES ETAM DU BATIMENT**

Entre, d'une part :

- . la Fédération Française du Bâtiment PICARDIE,
- . l'Union Régionale CAPEB PICARDIE,
- . la Fédération Nord des SCOP B.TP,

Et, d'autre part :

- . l'Union Régionale C.F.D.T. PICARDIE,.
- . l'Union Régionale des Syndicats F.O. PICARDIE,
- . l'Union Régionale CFE-CGC PICARDIE,
- . l'Union Régionale C.F.T.C. PICARDIE,
- . l'Union Régionale C.G.T. PICARDIE,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :

En application du Titre III de la Convention Collective Nationale des Employés, Techniciens et Agents de maîtrise du Bâtiment du 12 Juillet 2006, étendue par arrêté ministériel du 5 Juin 2007, et de l'accord Collectif National du 26 Septembre 2007 relatif à la classification des emplois des ETAM du Bâtiment, les organisations représentatives d'employeurs et de salariés se sont réunies et ont trouvé un accord sur le barème de salaires minimaux des ETAM du Bâtiment de la Région Picardie.

Pour les entreprises dont l'horaire collectif est fixé à 35 heures par semaine ou 35 heures en moyenne sur l'année, le barème des salaires minimaux des ETAM du Bâtiment de la région Picardie est fixé comme suit :

à compter du 1^{er} Juillet 2014

Niveau A	1472,00 €
Niveau B	1568,00 €
Niveau C	1668,00 €
Niveau D	1812,00 €
Niveau E	1989,00 €
Niveau F	2273,00 €
Niveau G	2528,00 €
Niveau H	2658,00 €

Article 2 :

Conformément aux articles L. 132-10 et R. 132-1 du code du travail, le présent accord sera adressé à la Direction Générale du Travail (DGT) Dépôt des accords collectifs à Paris 15^{ème} et un exemplaire sera remis aux Secrétariat-greffe des Conseils de Prud'hommes de Picardie.

Article 3

Les parties signataires demandent l'extension du présent accord au Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité.

Fait à Amiens, le 24 Avril 2014, en 12 exemplaires

Les organisations professionnelles du Bâtiment

. pour la FFB Picardie

. pour l'Union Régionale CAPEB Picardie

. pour la Fédération Nord des SCOP B.TP

Les organisations syndicales de Salariés

. pour l'U.R. C.F.D.T. PICARDIE

. pour l'U.R. C.F.T.C. PICARDIE

.pour l'U.R. F.O. PICARDIE

.pour l'U.R. CFE-CGC PICARDIE